



EN BREF :

- Carotte : taches foliaires : demeurez vigilant.
cicadelles : encore présentes.
mouche de la carotte : début des traitements.
- Céleri : punaises et pucerons : populations faibles.
carences minérales : risque élevé.
maladies foliaires : en progression.
- Laitue : pucerons et punaises : à surveiller partout.
fausse-arpen teuse : en augmentation sur l'Île-d'Orléans.
altises : à surveiller de près sur l'Île-d'Orléans.
brûlure de la pointe : risque élevé.
mildiou : risque très élevé (Montérégie-Ouest).
- Oignon : thrips : surveillez les champs encore debouts.
maladies foliaires : stable.
- Poireau : teigne : dommages localisés.
tétranyques : à surveiller de près sur l'Île-d'Orléans.
rouille : présente en Montérégie et au Centre-du-Québec.
tache pourpre : à surveiller.

CAROTTE

Taches foliaires

Dans la majorité des champs, la tache cercosporéenne est demeurée stable ou n'a progressé que légèrement au cours de la dernière semaine. On signale aussi l'arrivée de la tache alternarienne dans quelques champs dans les régions de Lanaudière et de Trois-Rivières. L'alternariose préfère des températures plus fraîches que la cercosporose, c'est pourquoi habituellement on l'observe davantage à l'automne. Il n'est pas rare d'observer ces deux maladies ensemble dans les champs. La stratégie d'intervention préconisée contre l'alternariose est exactement la même que celle recommandée contre la cercosporose. Pour plus de détails, consultez l'avertissement [No 09](http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a09tn04.pdf) du 15 juillet 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a09tn04.pdf>).

Cicadelles

On signale encore la présence de cicadelles dans certains champs dans les régions de Lanaudière et de l'Île-d'Orléans). N'intervenez que si des symptômes de jaunisse de l'aster sont observés dans les champs. Notez également qu'il est inutile de traiter les champs qui seront récoltés dans moins de 30 jours. Pour plus de détails, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement [No 10](http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a10tn04.pdf) du 23 juillet 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a10tn04.pdf>).

Mouche de la carotte

Une première capture de la deuxième génération de la mouche de la carotte a été faite en début de semaine à la Station d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Sainte-Clotilde (Montréal-Ouest). **Pour les producteurs possédant des champs à risque qui ont subi des dommages par le passé et qui auraient choisi de ne pas faire dépister leurs champs, il est temps de débiter les traitements.** Afin d'éviter de traiter inutilement, relisez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement No 13 du 12 août 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a13tn04.pdf>).

CÉLERI

Punaises et pucerons

On dépiste encore peu de punaises et de pucerons dans les champs de céleri en Montréal-Ouest. Comme à l'habitude, continuez de bien surveiller vos champs.

Carences minérales

Le sol plutôt sec et les températures élevées prévues pour les prochains jours favoriseront les carences. Intervenez avec des applications foliaires de calcium et de bore. Au besoin, consultez les avertissements No 04 du 10 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a04tn04.pdf>) et No 05 du 17 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a05tn04.pdf>).

Maladies foliaires

Avec le temps frais et les rosées abondantes, la septoriose (brûlure septorienne) a continué de progresser en Montréal-Ouest. Cette maladie serait présente dans environ 30 % des champs. Un cas de cercosporose (brûlure cercosporéenne) a aussi été diagnostiqué. Cette maladie, bien qu'elle représente un danger beaucoup moindre que la septoriose, nécessite quand même des applications régulières de fongicides. La même stratégie d'intervention est utilisée pour ces deux maladies. La tache bactérienne est présente dans certains champs mais est bien réprimée par les fongicides à base de cuivre. Continuez vos traitements comme à l'habitude si ces maladies sont présentes dans vos champs.

LAITUE

Pucerons et punaises

En **Montréal**, les populations de pucerons demeurent élevées alors que celles des punaises sont faibles. Dans les régions de **Québec** et du **Lac-Saint-Jean**, les populations de ces deux insectes varient de faibles à modérées selon les secteurs. Des dommages reliés aux piqûres de nutrition des punaises sont rapportés dans certains champs.

Continuez donc de surveiller de près ces deux insectes. Faites attention aux champs situés à proximité de champs de pommes de terre. Suite au défanage de celles-ci, les insectes présents migrent habituellement dans les cultures voisines. Les stratégies d'intervention contre les punaises et les pucerons sont présentées respectivement dans les avertissements No 02 du 20 mai 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a02tn04.pdf>) et No 06 du 25 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a06tn04.pdf>).



Fausse-arpenteuse du chou

On a dépisté des chenilles de la fausse-arpenteuse du chou à l'Île-d'Orléans. Les populations sont à la hausse de sorte que des traitements pourraient bientôt être requis dans certains champs.

La fausse arpeuteuse est un ravageur sporadique de la laitue. Les chenilles grugent le feuillage et laissent des excréments sur les laitues ce qui les rend impropres à la commercialisation.

Habituellement, on profite des traitements dirigés contre les autres insectes (pucerons ou punaises) pour détruire en même temps les chenilles présentes. Dans ce cas, il faudra bien entendu utiliser un insecticide reconnu efficace contre les deux types de ravageurs.

Lorsque seule la fausse arpeuteuse est présente, on recommande de traiter lorsque le seuil de 3 % de plants porteurs de larves ou de dommages est atteint. Par contre, compte tenu que les jeunes larves sont plus faciles à détruire que les chenilles plus âgées, il est souvent préférable de ne pas retarder les traitements. Ceci est particulièrement vrai si vous utilisez les insecticides moins toxiques pour l'environnement à base de Bt (*Bacillus thuringiensis*) ou de spinosad. La liste des insecticides homologués pour réprimer la fausse-arpenteuse du chou est présentée dans le bulletin d'information No 02 du 8 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/b02tn04.pdf>).

Altises à tête rouge

Quelques champs de l'Île-d'Orléans ont été fortement affectés par les altises à tête rouge si bien que des traitements ont dû rapidement être effectués. Surveillez donc vos champs de près, en particulier ceux situés à proximité des pommes de terre. Normalement, les altises présentes dans les laitues ne causent que des dommages légers de sorte que des interventions spécifiques contre cet insecte sont rarement justifiées. Habituellement, on profite des traitements effectués contre les autres ravageurs pour réprimer en même temps les altises présentes.

L'altise à tête rouge est un petit coléoptère noir de 4 à 5 mm de longueur. À première vue, il semble complètement noir. Cependant, lorsqu'on le regarde de près, on aperçoit une tache ou des lignes rouge foncé sur le dessus de sa tête. Comme les autres espèces d'altises, c'est un insecte sauteur.

Adulte de l'altise à tête rouge



H. Goulet/AAC-CRECO

L'altise à tête rouge gruge la surface des feuilles ce qui entraîne une décoloration des zones affectées. Ces zones sont le plus souvent de forme arrondie.

Seul le SEVIN XLR PLUS est homologué spécifiquement pour la répression des altises dans la laitue. Cependant, à l'exception du CYGON et du LAGON, tous les insecticides actuellement homologués contre la punaise terne ou la cicadelle devraient également être efficaces contre les altises (consultez le bulletin d'information No 02 du 8 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/b02tn04.pdf>)). Ces produits sont homologués contre les altises dans les crucifères ou la pomme de terre.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

Brûlure de la pointe (carence en calcium)

Le sol plutôt sec et les températures élevées prévues pour les prochains jours favoriseront les carences. Intervenez sans faute avec des applications foliaires de calcium. Irriguez sans tarder les sols qui commencent à s'assécher, principalement les sols minéraux. Au besoin, consultez les avertissements **No 04** du 10 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a04tn04.pdf>) et **No 05** du 17 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a05tn04.pdf>).

Mildiou

Le temps frais et les rosées abondantes de la dernière semaine ont encore été favorables à cette maladie. Des symptômes sont maintenant observés dans la plupart des champs en Montérégie-Ouest. **Compte tenu de la quantité élevée de spores de mildiou dans la région et du risque élevé de développement de la maladie à l'automne, nous vous recommandons de traiter sans faute d'ici la fin de la saison tous vos champs même les plus jeunes.** N'oubliez pas de faire une rotation des fongicides que vous utilisez de manière à prévenir le développement de la résistance et à éviter l'accumulation de résidus dans la récolte. Consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 04** du 10 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a04tn04.pdf>).

OIGNON

Thrips

Les populations de thrips demeurent faibles en général dans toutes les régions. Le temps plus chaud et sec devrait par contre favoriser leur multiplication. Surveillez en particulier les champs qui sont encore debouts. À partir du moment où le feuillage commence à sécher, il n'est plus justifié d'intervenir. Au besoin, consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 06** du 25 juin 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a06tn04.pdf>).

Maladies foliaires

En général, la situation s'est stabilisée en ce qui concerne les maladies foliaires (brûlure de la feuille, mildiou et autres). Continuez de bien protéger vos champs qui ne sont pas encore couchés. Si le feuillage des oignons est en bon état, on recommande de cesser les traitements fongicides 10 jours avant l'andainage. Prenez note que le délai avant récolte prescrit pour l'oignon inclut la période de séchage au champ.

POIREAU

Teigne du poireau

Sur les sites où les teignes sont abondantes, les captures sont à la baisse ce qui signifie que le plus fort pic d'activité de la troisième génération est maintenant dépassé. Présentement, les secteurs où l'on rapporte des dommages significatifs sont en général très localisés et sont situés dans les régions des Basses-Laurentides, de Lanaudière, de Laval et du Centre-du-Québec. Continuez de bien surveiller vos champs pour dépister rapidement les premiers dommages. Les traitements effectués jusqu'à maintenant semblent avoir démontré une bonne efficacité. La stratégie d'intervention recommandée contre la teigne est présentée dans le bulletin d'information **No 03** du 21 juillet 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/b03tn04.pdf>).



Tétranyques

Les populations de tétranyques sont à la hausse à l'Île-d'Orléans et des traitements ont dû être effectués dans quelques champs. Ceux qui sont situés à proximité de fraisières sont particulièrement à surveiller. Pour plus de détails, consultez l'avertissement **No 10** du 23 juillet 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a10tn04.pdf>).

Rouille

Des symptômes de rouille du poireau ont été observés dans quelques champs en Montérégie-Ouest et au Centre-du-Québec. La maladie est reconnaissable par l'apparition de pustules brun-orangé visibles sur les deux faces des feuilles et par les petites craquelures dans la feuille qui apparaissent suite à l'émission des spores. La maladie débute sur les feuilles de la base qui, avec le temps, finissent par se dessécher complètement.

La maladie est favorisée par le temps frais et les périodes de mouillure du feuillage. Certains auteurs rapportent aussi qu'elle pourrait être favorisée par un excès d'azote par rapport au potassium. On recommande d'appliquer un fongicide afin de stopper la progression de la maladie. Au Canada, aucun fongicide n'est homologué pour lutter contre la rouille du poireau. Par contre, il y a de forte chance que le CABRIO homologué contre la tache pourpre soit également efficace contre la rouille.

Tache pourpre

Cette maladie est présente dans quelques champs dans la région de Québec et en Montérégie. Débutez les traitements fongicides lorsque vous observez les premières taches. Consultez la stratégie d'intervention présentée dans l'avertissement **No 11** du 29 juillet 2004 (<http://www.agr.gouv.qc.ca/dgpar/rap/pdf04/a11tn04.pdf>).

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome
Avertisseur - terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : (450) 454-2210, poste 229 - Télécopieur : (450) 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@agr.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 15 – carotte, céleri, laitue... – 26 août 2004



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**

Avertissement No 15 – 2004, page 5